

# L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA BIODIVERSITÉ :

## LA STRATÉGIE DE CONSERVATION DE NATURE QUÉBEC / UQCN

En encadré, vous trouverez des références aux recommandations issues du *Congrès sur la biodiversité 2005* qui se rapportent directement ou indirectement aux actions identifiées. Évidemment, il s'agit ici de recommandations pouvant être associées à Nature Québec / UQCN, le Congrès ayant produit de nombreuses recommandations s'adressant aux divers paliers gouvernementaux, à d'autres groupes et organisations et partenaires. Les recommandations du Congrès retenues par Nature Québec / UQCN sont présentées en annexe 5.

### Principe de base :

#### S'assurer du maintien des écosystèmes dans un état de fonctionnement

##### ■ Des aires protégées comme territoires témoin

###### ■ en territoire public

1.4.2.

Aucune

*AP1. Promouvoir la protection de territoires représentatifs de l'ensemble de la forêt boréale en vue de compléter le réseau prévu pour ce territoire par la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) F2. Intervenir pour assurer la mise en œuvre d'un projet de gestion écosystémique de la Réserve faunique des Laurentides comme projet pilote pour l'ensemble des réserves fauniques de la province; en lien avec ce projet, promouvoir la bonification du réseau des réserves fauniques québécoises en aires protégées gérées*

9.1.3.

###### ■ en territoire privé

*B1 Promouvoir une concertation provinciale visant à protéger les milieux humides, surtout en zone urbaine et péri-urbaine*

9.1.5.

###### ■ en milieu aquatique, dont le milieu marin

*AP2. Promouvoir la mise en place d'aires protégées en milieux marins et estuariens*

Aucune

###### ■ les paysages humanisés

##### ■ Un ensemble d'espèces représentant la diversité naturelle

Aucune

###### ■ OGM

*B2. Développer et mettre en œuvre un plan d'intervention face à la présence croissante des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et en foresterie*

###### ■ Espèces introduites envahissantes

4.2.1.

###### ■ Espèces menacées ou à statut précaire

*AP3 Promouvoir de grandes aires protégées pour assurer la protection et le rétablissement du caribou forestier*

##### ■ l'être humain comme une espèce dominante : enjeux démographiques

###### ■ la construction et le secteur résidentiel

3.1.1.

###### ■ l'étalement urbain

*ECC5 Intervenir dans les débats associés aux projets de construction d'infrastructures de transport routier, en démontrant leurs coûts réels et cachés et en faisant la promotion du transport en commun*

8.3.3.

###### ■ l'immigration

##### ■ une veille des tendances, une participation aux échanges de la société

###### ■ les connaissances

■ les communications

Aucune

*B7. Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations du congrès des membres de novembre 2005.*

*Adm1. Produire un Plan de communications dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2008.*

*Adm2. Réviser le Plan de communications internes, en assurant entre autres la mise en œuvre de communications pour les actions identifiées dans le présent document au sein des différentes commissions*

*Adm7. Créer un cahier spécial dans les grands journaux favorisant la connaissance de Nature Québec / UQCN*

■ la sensibilisation et l'information

Aucune

*Adm3. Assurer la production du webzine Fr@ncVert traitant des grands enjeux environnementaux; , via une recherche de financement adéquat*

*Adm4. Finaliser la mise à jour du site web de Nature Québec / UQCN*

*Adm6. Relancer le concours photo de Nature Québec / UQCN*

■ législation, réglementation

Aucune

*B4. Effectuer un suivi de Stratégie de conservation de la diversité biologique et du Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique du gouvernement du Québec.*

*ASL1. Effectuer un suivi de la mise en oeuvre de la Politique nationale de l'eau, comportant 57 engagements gouvernementaux.*

*AP3. Intervenir dans les dossiers pouvant mettre en cause l'intégrité des parcs québécois et la Loi sur les parcs*

*É1. Commenter l'énoncé de stratégie énergétique du gouvernement et assurer un suivi de la mise en œuvre de l'éventuelle stratégie gouvernementale; préparer des interventions à cet égard, selon le besoin*

*É2. Élaborer une stratégie d'intervention en réaction à un éventuel plan d'action gouvernemental en matière de changements climatiques ou, le cas échéant, élaborer un tel plan d'action en partenariat avec d'autres intervenants*

*É4. Promouvoir le retrait de la Loi 116*

*F1. Effectuer un suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Coulombe sur la forêt publique*

6.1.1.

■ le réseautage

*F5. Jouer un rôle actif dans « Deux pays, une forêt », organisation qui s'intéresse à la conservation de la forêt des Appalaches, tant au Canada qu'en Nouvelle Angleterre*

6.2.2.

**Cadre fondamental :**

**Promouvoir un aménagement du territoire qui reconnaît l'importance de ces écosystèmes**

■ le territoire public dans les régions forestières

4.2.1.

*AP4. Promouvoir de grandes aires protégées pour assurer la protection et/ou le rétablissement du caribou forestier*

■ le territoire privé dans les régions agricoles

*A3. Maintenir une implication avec d'autres instances en vue de la tenue d'états généraux de l'agriculture*

8.3.3.

8.5.1.

■ le milieu bâti : villes, MRS, municipalités et villages

■ les milieux naturels à caractère spécial (milieux humides, milieux fauniques, etc.)

9.1.5.

*B1. Promouvoir une concertation provinciale en vue de la protection des milieux humides, surtout en zone urbaine et périurbaine*

7.2.3.

*B3. Intervenir en faveur de programmes pour assurer la protection adéquat des habitats des espèces animales et floristiques reconnues comme menacées ou vulnérables.*

4.2.2.

*A4. Mettre sur pied un projet pilote visant la conservation de milieux humides dans le territoire agricole*  
*B6. Relancer, via la recherche d'un financement adéquat, le programme de Zones d'importance pour la conservation des oiseaux. (ZICO)*

4.2.1.	<i>AP4. Promouvoir de grandes aires protégées pour assurer la protection et/ou le rétablissement du caribou forestier</i>
Aucune	<i>F2. Intervenir pour assurer la mise en oeuvre d'un projet de gestion écosystémique de la Réserve faunique des Laurentides comme projet pilote pour l'ensemble des réserves fauniques de la province; en lien avec ce projet, promouvoir la bonification du réseau des réserves fauniques québécoises en aires protégées gérées</i>
<p>■ le réseau hydrographique</p>	
Aucune	<i>É6. Poursuivre l'analyse et intervenir lors des audiences sur les projets de détournement de la Rupert et de harnachement de la Romaine</i>
<p>■ le fleuve Saint-Laurent</p>	
7.2.1.	<i>ASL2. Développer des liens de communication avec les organismes québécois impliqués sur le Saint-Laurent pour identifier les enjeux environnementaux pour le programme Saint-Laurent - Grands-Lacs de l'organisme.</i>
7.2.3.	<i>ASL3. Réseauter les organismes de la société civile face aux enjeux de la gestion intégrée du fleuve.</i>
2.4.2.	<i>ASL6. Intervenir auprès des gouvernements et agences en amont pour promouvoir un apport d'eau de qualité et de quantité suffisantes pour maintenir et pour développer les usages de l'eau sur le Saint-Laurent.</i>
<p>■ le milieu marin : l'estuaire et le golfe</p>	
7.2.3.	<i>AP2. Promouvoir la mise en place d'aires protégées en milieux marins et estuariens</i>
<p>■ le Nord</p>	
4.2.1.	<i>AP4. Promouvoir de grandes aires protégées pour assurer la protection et/ou le rétablissement du caribou forestier</i>

**Actions et approches :**  
**Intervenir pour s'assurer que les projets de développement respectent les limites**

<p>■ le secteur énergétique comme étant partout, avec beaucoup d'impacts</p>	
Aucune	<i>É1. Commenter l'énoncé de stratégie énergétique du gouvernement et assurer un suivi de la mise en oeuvre de l'éventuelle stratégie gouvernementale; préparer des interventions à cet égard, selon le besoin</i>
Aucune	<i>É2. Élaborer une stratégie d'intervention en réaction à un éventuel plan d'action gouvernemental en matière de changements climatiques ou, le cas échéant, élaborer un tel plan d'action en partenariat avec d'autres intervenants</i>
Aucune	<i>É3. Participer aux débats entourant les projets d'infrastructures pour la filière du gaz, dont les ports méthaniers</i>
<p>■ le secteur industriel comportant une pollution très diversifiée</p>	
2.6.1.	
<p>■ les transports</p>	
8.3.3.	<i>É5. Intervenir dans les débats associés aux projets de construction d'infrastructures de transport routier, en visant entre autres l'évaluation de leurs coûts réels et cachés et la proposition d'alternatives, surtout le transport en commun</i>
<p>■ l'agriculture</p>	
5.2.3.	<i>A1. Compléter la réalisation et la diffusion d'un dossier sur l'intérêt et les possibilités d'une stratégie de rotation des cultures dans le contexte québécois au moment où les premiers rapports sur les stratégies de contrôle de la pollution diffuse démontrent les limites des guides de bonnes pratiques et des bandes riveraines.</i>
5.2.6.	<i>A2. Préparer et mettre en oeuvre un plan d'interventions en relation avec la levée en décembre 2005 du moratoire dans le secteur porcin et l'application du Règlement sur les établissements agricoles (REA) tel que modifié en 2004</i>

■ la foresterie	
6.1.2.	<i>F4. Préparer une documentation démontrant à la fois les dangers qui guettent la forêt méridionale et son énorme potentiel social, économique et environnemental</i>
6.1.3.	<i>F3. Établir les objectifs et les priorités d'un programme pour la forêt méridionale, après avoir consulté des intéressés dans les régions de la forêt méridionale et en tenant compte des faits que cette forêt est davantage privée que publique</i>
6.2.4.	<i>F6. Réunir un ensemble d'organismes dans le but de convaincre le gouvernement d'accroître le nombre et la variété de semis feuillus produits à la Pépinière de Berthier</i>
Aucune	
■ l'activité minière	
Aucune	
■ développement urbain (incluant eau et aqueducs, déchets)	
Aucune	
■ le tourisme	
Aucune	

Dans cette stratégie sur la biodiversité, 19 recommandations différentes peuvent être associées aux différentes actions du plan d'action 2006 produit par Nature Québec (Annexe 1).

33 recommandations issues du Congrès (voir annexe 5) avaient, à priori, été identifiées comme pouvant être, en tout ou en partie, portées par Nature Québec, dans le cadre de l'ensemble de ses activités. Plusieurs de ces actions issues des 33 recommandations se traduisent en un suivi et des représentations auprès des autorités et gestionnaires ou bien en terme de diffusion et/ou sensibilisation.

# ANNEXE 1

## PLAN D'ACTION 2006

---

### COMMISSION AIRES PROTÉGÉES

- AP1. Promouvoir la protection de territoires représentatifs de l'ensemble de la forêt boréale en vue de compléter le réseau prévu pour ce territoire par la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP).
- AP2. Promouvoir la mise en place d'aires protégées en milieux marins et estuariens.
- AP3. Intervenir dans les dossiers pouvant mettre en cause l'intégrité des parcs québécois et la *Loi sur les parcs*
- AP4. Promouvoir de grandes aires protégées pour assurer la protection et/ou le rétablissement du caribou forestier

### COMMISSION FORESTERIE

#### Forêt boréale

- F1. Effectuer un suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Coulombe sur la forêt publique.
- F2. Intervenir pour assurer la mise en oeuvre d'un projet de gestion écosystémique de la Réserve faunique des Laurentides comme projet pilote pour l'ensemble des réserves fauniques de la province; en lien avec ce projet, promouvoir la bonification du réseau des réserves fauniques québécoises en aires protégées gérées

#### Forêt méridionale

- F3. Établir les objectifs et les priorités d'un programme pour la forêt méridionale, après avoir consulté des intéressés dans les régions de la forêt méridionale et en tenant compte des faits que cette forêt est davantage privée que publique.
- F4. Préparer une documentation démontrant à la fois les dangers qui guettent cette forêt et son énorme potentiel social, économique et environnemental.
- F5. Jouer un rôle actif dans « Deux pays, une forêt », organisation qui s'intéresse à la conservation de la forêt des Appalaches, tant au Canada qu'en Nouvelle Angleterre.
- F6. Réunir un ensemble d'organismes dans le but de convaincre le gouvernement d'accroître le nombre et la variété de semis feuillus produits à la Pépinière de Berthier.

### COMMISSION AGRICULTURE

- A1. Compléter la réalisation et la diffusion d'un dossier sur l'intérêt et les possibilités d'une stratégie de rotation des cultures dans le contexte québécois au moment où les premiers rapports sur les stratégies de contrôle de la pollution diffuse démontrent les limites des guides de bonnes pratiques et des bandes riveraines.
- A2. Préparer et mettre en oeuvre un plan d'interventions en relation avec la levée en décembre 2005 du moratoire dans le secteur porcin et l'application du Règlement sur les établissements agricoles (REA) tel que modifié en 2004
- A3. Maintenir une implication avec d'autres instances en vue de la tenue d'états généraux de l'agriculture
- A4. Mettre sur pied un projet pilote visant la conservation de milieux humides dans le territoire agricole.

## **COMMISSION ÉNERGIE**

- É1. Commenter l'énoncé de stratégie énergétique du gouvernement et assurer un suivi de la mise en œuvre de l'éventuelle stratégie gouvernementale; préparer des interventions à cet égard, selon le besoin,.
- É2. Élaborer une stratégie d'intervention en réaction à un éventuel plan d'action gouvernemental en matière de changements climatiques ou, le cas échéant, élaborer un tel plan d'action en partenariat avec d'autres intervenants.
- É3. Participer aux débats entourant les projets d'infrastructures pour la filière du gaz, dont les ports méthaniers.
- É4. Promouvoir le retrait de la Loi 116.
- É5. Intervenir dans les débats associés aux projets de construction d'infrastructures de transport routier, en visant entre autres l'évaluation de leurs coûts réels et cachés et la proposition d'alternatives, surtout le transport en commun.
- É6. Poursuivre l'analyse et intervenir lors des audiences sur les projets de détournement de la Rupert et de harnachement de la Romaine.

## **ADMINISTRATION**

- Adm1. Produire un Plan de communications dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2008.
- Adm2. Réviser le Plan de communications internes, en assurant entre autres la mise en œuvre de communications pour les actions identifiées dans le présent document au sein des différentes commissions.
- Adm3. Assurer la production du webzine Fr@ncVert traitant des grands enjeux environnementaux; , via une recherche de financement adéquat.
- Adm4. Finaliser la mise à jour du site web de Nature Québec / UQCN.
- Adm5. Évaluer le programme de sollicitations, en appliquer les conclusions et diversifier les sources de financement autonome.
- Adm6. Relancer le concours photo de Nature Québec / UQCN.
- Adm7. Créer un cahier spécial dans les grands journaux favorisant la connaissance de Nature Québec / UQCN.

## **COMMISSION EAU ET ANTENNE SAINT-LAURENT**

- ASL1. Effectuer un suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, comportant 57 engagements gouvernementaux.
- ASL2. Développer des liens de communication avec les organismes québécois impliqués sur le Saint-Laurent pour identifier les enjeux environnementaux pour le programme Saint-Laurent - Grands-Lacs de l'organisme.
- ASL3. Réseauter les organismes de la société civile face aux enjeux de la gestion intégrée du fleuve.
- ASL4. Intervenir auprès d'instances nationales et internationales pour favoriser la protection et la restauration des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs: Commission mixte internationale (CMI); Commission des Grands Lacs (CGL); Alliance des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- ASL5. Maintenir et développer des liens amont/aval pour assurer la prise en compte des enjeux touchant le Saint-Laurent lors des démarches au niveau des Grands Lacs: Great Lakes United; Alliance for the Great Lakes; conservation authorities.
- ASL6. Intervenir auprès des gouvernements et agences en amont pour promouvoir un apport d'eau de qualité et de quantité suffisantes pour maintenir et pour développer les usages de l'eau sur le Saint-Laurent.

## **COMMISSION BIODIVERSITÉ**

- B1. Promouvoir une concertation provinciale en vue de la protection des milieux humides, surtout en zone urbaine et périurbaine.
- B2. Développer et mettre en œuvre un plan d'intervention face à la présence croissante des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et en foresterie.
- B3. Intervenir en faveur de programmes pour assurer la protection adéquat des habitats des espèces animales et floristiques reconnues comme menacées ou vulnérables.
- B4. Effectuer un suivi de Stratégie de conservation de la diversité biologique et du Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique du gouvernement du Québec.
- B5. Structurer le fonctionnement de la commission Biodiversité.
- B6. Relancer, via la recherche d'un financement adéquat, le programme de Zones d'importance pour la conservation des oiseaux. (ZICO).
- B7. Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations du congrès des membres de novembre 2005.

## **ANNEXE 2**

# **ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2006 DE NATURE QUÉBEC NON COUVERTES PAR LE CADRE PROPOSÉ**

---

### **COMMISSION BIODIVERSITÉ**

- B5. Structurer le fonctionnement de la commission Biodiversité

### **ADMINISTRATION**

- Adm5. Évaluer le programme de sollicitations, en appliquer les conclusions et diversifier les sources de financement autonome

### **ANTENNE SAINT-LAURENT**

- ASL4. Intervenir auprès d'instances nationales et internationales pour favoriser la protection et la restauration des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs: Commission mixte internationale (CMI); Commission des Grands Lacs (CGL); Alliance des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- ASL5. Maintenir et développer des liens amont/aval pour assurer la prise en compte des enjeux touchant le Saint-Laurent lors des démarches au niveau des Grands Lacs: Great Lakes United; Alliance for the Great Lakes; conservation authorities.

# **ANNEXE 3**

## **STRATÉGIE CANADIENNE DE LA CONSERVATION**

### **(1996)**

---

#### **Objectif 1 : Conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques**

- Protéger les milieux
- Restaurer et réhabiliter les espèces en danger et les écosystèmes dégradés
- Empêcher les organismes exotiques et les organismes vivants modifiés (OGM ou OVM) de nuire à la biodiversité naturelle
- Suivre la recherche sur les changements climatiques en ce qui a trait à ses impacts sur la biodiversité
- Viser à réduire l'effet des établissements humains sur les écosystèmes, sur les espèces et sur les ressources génétiques

#### **Objectif 2 : Mieux comprendre les écosystèmes et améliorer la capacité de gérer les ressources**

- Identifier et assurer des niveaux durables de récolte des ressources biologiques, mettant un accent sur les ressources aquatiques et marines au sein de la Commission Biodiversité
- Analyser les projets assujettis aux processus d'évaluations environnementales pour déterminer les incidences possibles du développement sur les écosystèmes, les espèces, et les ressources génétiques et lorsque jugé nécessaire participer aux audiences publiques pour essayer de les ramener à des niveaux acceptables
- Contribuer à l'élaboration d'indicateurs de la biodiversité qui soient significatifs, défendables et pratiques.

#### **Objectif 3 : Faire comprendre le besoin de conserver la biodiversité et d'utiliser les ressources biologiques de façon durable**

- Maintenir l'effort de diffusion de programmes d'éducation et de sensibilisation en matière de biodiversité

#### **Objectif 4 : Promouvoir l'utilisation de mesures incitatives et de lois qui soutiennent la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques**

- Encourager l'établissement d'incitatifs socio-économiques afin de promouvoir la conservation de la biodiversité
- Faire comptabiliser la dégradation de écosystèmes, la disparition d'espèces et l'appauvrissement de la diversité génétique dans le coût des projets

# **ANNEXE 4**

## **STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

### **2004-2007 (2005)**

---

#### Thématiques

- Les tendances démographiques
- Les ressources économiques
- Les aspects internationaux
- Les changements climatiques
- Le territoire sous aménagement

**Orientation 1 : Sauvegarder le patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées, représentatif de la biodiversité, et par la protection des espèces menacées ou vulnérables**

- les aires protégées
- les espèces menacées ou vulnérables

**Orientation 2 : Contribuer au maintien de la diversité biologique lors de la planification ou de la réalisation d'activités reliées à l'énergie ou lors d'activités fauniques, forestières, agricoles, minières, industrielles, touristiques, urbaines et villageoises, ou de transport**

- les activités liées à l'énergie
- les activités fauniques
- les activités forestières
- les activités agricoles
- les activités minières
- les activités industrielles
- les activités touristiques
- les activités urbaines et villageoises
- les activités de transport

**Orientation 3 : Prendre en compte la diversité biologique dans la mise en oeuvre des engagements gouvernementaux portant sur les organismes génétiquement modifiés, les changements climatiques, la gestion de l'eau ainsi que sur la sécurité environnementale et civile**

- les organismes génétiquement modifiés (OGM)
- les changements climatiques
- la gestion de l'eau
- la sécurité environnementale et civile

**Orientation 4 : Associer la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les autochtones, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les organismes publics régionaux et locaux**

- les autochtones
- les jeunes
- les organismes non gouvernementaux
- les organismes publics régionaux et locaux

**Orientation 5 : Favoriser le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique**

- les connaissances sur la diversité biologique

**Orientation 6 : S'associer, sur la scène canadienne et à l'échelle internationale, aux efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité**

- la scène canadienne
- l'échelle internationale

**Des indicateurs, de performance et de biodiversité**

# ANNEXE 5

## RECOMMANDATIONS ISSUES DU CONGRÈS SUR LA BIODIVERSITÉ 2005

### RETENUES PAR NATURE QUÉBEC / UQCN

<i>Recommandations ou éléments proposés - Congrès 2005</i>	<i>Actions ou mandats spécifiques NQ</i>	<i>Commission responsable</i>
<b>Atelier 1 Les aires protégées en forêt boréale</b>		
1.4.2. Mettre en place un système de veille environnementale pour permettre le suivi de la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées et de la saine gestion de la forêt boréale.	NQ peut identifier des membres ou affiliés régionaux pour soutenir	Commission Aires protégées
<b>Atelier 2 Biodiversité à l'échelle des bassins versants</b>		
2.1.1. Mettre sur pied un outil efficace de surveillance écologique. Créer un réseautage, des partenariats visant la protection, la surveillance, la mise en valeur.	Diffuser davantage l'étude, identifier une rencontre ou une occasion d'échanger sur cette question.	Commissions Agriculture - Biodiversité
2.2.1. Sensibiliser les décideurs et gestionnaires du territoire à l'application de modes de gestion plus englobant, plus intégrateur, tel la gestion par bassin versant.	Stagiaire en Droit à NQ qui travaillera sur les bassins versants durant l'automne 2006	Commissions Agriculture - Eau
2.3.2. Soutenir les programmes de formation et de sensibilisation à la conservation auprès des jeunes.	Seuls les universitaires pourraient être ciblés par NQ	Commission Biodiversité
2.4.2. Unir et réseauter les associations transfrontalières (protection du fleuve et des Grands Lacs) afin d'obtenir une voix commune pour corriger les impacts des utilisateurs qui risquent de détruire la qualité (et diminuer la quantité) de la ressource eau.	L'Antenne Saint-Laurent contribue déjà via Marc Hudon à faire connaître des outils ou des enjeux telle que la Charte des Grands Lacs mais du financement doit être identifié pour le réseautage	Antenne Saint-Laurent
2.5.2. Intervenir pour contrer le déboisement et la destruction de milieux humides.	NQ doit identifier le financement pour ce projet	Commission Biodiversité
2.6.1. Mettre en place un fonds, constitué par l'application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur, qui reconnaît la mission des groupes qui oeuvrent à la conservation de la biodiversité du fleuve et des rivières et qui soutiendra, outre les projets de conservation et de mise en valeur, les activités de représentation, de concertation, de réseautage, de consultation, etc.	NQ peut effectuer un suivi sur l'avancement de ce projet de Loi du mddep	Commission Biodiversité - Eau
<b>Atelier 3 Milieux humides et boisés dans les grands centres urbains</b>		
3.1.1. S'assurer de reconnaître, localiser et prioriser les habitats à protéger et à conserver dans le sud du Québec. Le MDDEP, les MRC et les municipalités doivent identifier les milieux à protéger (proportion variable par région écologique)	NQ peut faire suivi sur la Politique et les priorités	Commission Biodiversité
3.1.2. Faire le suivi des pertes et des gains dans les territoires les plus problématiques. Établir, sur ces territoires, des mécanismes réglementaires permettant l'établissement de plans de conservation.	NQ peut faire suivi règlements et politiques	Commission Biodiversité

<b>Recommandations ou éléments proposés - Congrès 2005</b>	<b>Actions ou mandats spécifiques NQ</b>	<b>Commission responsable</b>
3.3.1. Favoriser l'action locale par les citoyens. Soutenir, par des programmes, les initiatives locales, régionales. Multiplier les sources de financement.	Soutien ponctuel à l'action locale (bonification)	Commission Biodiversité
<b>Atelier 4 La faune en danger</b>		
4.2.1. Rendre accessible davantage les ressources, les données et les outils aux groupes qui travaillent à la sauvegarde des espèces en péril	NQ peut identifier les sources selon les données et faire une représentation sur ces dernières	Commission Biodiversité
4.2.2. Améliorer les processus de concertation entre les parties afin d'obtenir des actions mieux concertées, d'améliorer la réussite des objectifs des plans de conservation.	NQ doit identifier des sources de financement pour ce genre de projet	Commission Biodiversité
<b>Atelier 5 Les bandes riveraines en milieu agricole</b>		
5.2.3. Démontrer les avantages (moins de pertes de sols, diminution des fertilisants, etc) économiques et socio-économiques (retour de certains usages, amélioration de la qualité de l'eau, etc) de la mise en place des bandes riveraines.	NQ peut envisager de déposer un projet sur les bandes riveraines	Commission Agriculture
5.2.4. Développer des incitatifs visant la protection des bandes riveraines et autres boisés ou milieux humides soit financer les activités de conservation au même titre que les PAAF.	NQ peut exercer une sensibilisation et faire de la représentation	Commission Agriculture
5.2.6. Appliquer les réglementations déjà prévues (Politique des rives) et adapter d'autres réglementations susceptibles de favoriser la mise en place de bandes riveraines, la conservation des boisés et l'amélioration de la des cours d'eau (dont habitats aquatiques).	NQ peut exercer un suivi via la Commission r un lobbying via la Commission	Commission Agriculture
<b>Atelier 6 La forêt méridionale et la faune aviaire</b>		
6.1.1. Nature Québec   UQCN, comme important intervenant environnemental et de conservation, doit s'impliquer dans les projets transrégionaux et transfrontaliers pour soutenir les efforts visant la conservation de la biodiversité à grande échelle.	NQ peut soutenir et participer davantage	Commission Biodiversité et Foresterie
6.1.2. Décloisonner les approches gouvernementales qui, dans certains cas, vise la protection de boisés (programme du MDDEP, approche par les Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) du MRNF), et dans d'autres incitent à la destruction de ces derniers.	NQ peut exercer un suivi et organiser des rencontres de concertation	Commission Foresterie
6.1.3. Proposer une Commission Coulombe II qui vise à faire la lumière sur l'état de la forêt méridionale et apporte des solutions concrètes.	Coulombe s'est prononcé sur la forêt publique du sud. Suivi sur ces recommandations	Commission Foresterie
6.2.2. Structurer un mouvement citoyen visant l'appropriation et la prise en charge de la forêt méridionale.	NQ peut soutenir ou développer un réseautage	Commission Foresterie
<b>Atelier 7 Eau et habitats : la faune des rivières et du Saint-Laurent et Atelier</b>		
7.2.1. Développer un Centre de références scientifiques ouvert à tous qui servira de lieux d'échanges, de circulation et de diffusion de l'information scientifiques.	NQ peut favoriser la diffusion	Commission Eau et Biodiversité
<b>8 Milieux humides et boisés périurbains et agricoles</b>		
8.1.1. Établir un dossier argumentaire adressé au MRNF secteur forêt et à la Financière agricole visant à mettre fin aux subventions du drainage et de plantations dans les milieux humides	NQ peut exercer un suivi et une sensibilisation	Commission Agriculture, Biodiversité et Foresterie
8.1.2. Mettre fin à l'assurance agricole (stabilisation) et au remboursement de taxes sur les	NQ peut exercer un suivi et une	Commission

<b>Recommandations ou éléments proposés - Congrès 2005</b>	<b>Actions ou mandats spécifiques NQ</b>	<b>Commission responsable</b>
superficiers de rives, boisés et milieux humides (Il faudrait voir à soustraire ces superficies à la taxation (on évoque l'exemple de la MRC Nicolet-Yamaska))	sensibilisation	Agriculture, Biodiversité et Foresterie
8.2.2. Faire le suivi de la promesse du ministre Mulcair pour la protection de tous les milieux humides du Québec.	NQ a déjà obtenu une audience auprès du nouveau Directeur du département, M. Patrick Beauchesne. NQ entend suivre l'agenda de près et faire des représentations.	Commission Biodiversité
8.3.3. Les outils de planification territoriale devraient intégrer davantage les principes de protection et de conservation des milieux humides et boisés. Les réglementations permettant l'application et le suivi de cette planification devraient faire l'objet de révision.	NQ peut exercer une influence, entre autre, en collaborant au projet du CQDE	Commission Agriculture et Biodiversité
8.5.1. Organiser les organismes du milieu (conservation ou pression) en réseau. Intégrer les projets de conservation à l'intérieur de réseaux régionaux, voire nationaux de conservation.	NQ peut assurément jouer un rôle déterminant en lien avec cette suggestion. Il faut identifier le financement et autres moyens à utiliser.	Commission Biodiversité
8.6.1. Réaliser dans chaque région du Québec, et particulièrement dans les régions agricoles, des projets d'entretien des cours d'eau selon un ou des modèles d'intégration d'aménagement faunique.	NQ peut exercer un lobbying auprès des OBV lors d'un événement ou autres représentations	Commission Biodiversité et Eau
<b>Atelier 9 Les aires protégées méridionale</b>		
9.1.1. Susciter auprès des municipalités du sud du Québec une appropriation de la mission de conservation, le développement d'une vision globale, une volonté de participation à une approche visant la connectivité entre les initiatives de conservation et de planification des terres publiques.	NQ via le Congrès 2006 NQ en soutien au CQDE et RMN	Commission Biodiversité et Aires protégées,
9.1.2. Sensibiliser le gouvernement provincial au rôle qu'il a à jouer en terme de leader de réseau pour la mise en place d'aires protégées sur les terres publiques du sud du Québec.	NQ via le suivi de la SQAP et auxarbrescitoyens	Commission aires protégées
9.1.3. Encourager le gouvernement à investir davantage dans les projets de conservation dans le sud du Québec, à soutenir davantage, financièrement et politiquement, les groupes de conservation et les groupes environnementaux qui vise, comme eux, la protection d'aires protégées représentatives.	Les ONG régionaux de conservation et NQ peuvent obtenir des représentations et s'assurer d'obtenir des réponses.	Commission Biodiversité et Aires protégées
9.1.4. Sensibiliser le gouvernement à l'importance de poser des gestes conséquents avec cet objectif et à ne pas poser des gestes contradictoires ou controversés en matière de gestion des aires protégées actuelles, de territoires publics ayant un potentiel de conservation.	Les ONG régionaux de conservation et NQ peuvent faire de la mobilisation autour de cet enjeu, et faire des représentations et développer la sensibilisation	Commission Biodiversité et Aires protégées
9.1.5. Saisir des opportunités d'achat ou de transfert de terres agricoles en terres consacrées à la conservation.	Les ONG régionaux de conservation et NQ peuvent faire de la représentation et de la promotion à cet égard	Commission Biodiversité et Aires protégées